



**COMMISSION DES FINANCES**  
**60<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 6 octobre 2005**

UNIDROIT 2005  
AG/Comm. Finances (60) 8  
Original: anglais  
Octobre 2005

### **Rapport**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le déroulement de la 60<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour l'information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>AG/Comm. Finances (60) 2, AG/Comm. Finances (60) 3, AG/Comm. Finances (60) 4, AG/Comm. Finances (60) 5, AG/Comm. Finances (60) 6, AG/Comm. Finances (60) 7, Comptes 2004</i>

1. La 60<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome le 6 octobre 2005. La session a débuté à 10 heures et s'est terminée à 12h30.

2. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux participants (dont la liste est reproduite à l'Annexe I du présent rapport). Il a remercié le représentant de l'Argentine pour sa présence à la réunion, en tant qu'observateur. Le Secrétaire Général a indiqué qu'étant donné que *M. Luis CUESTA (Espagne)*, ancien Président de la Commission des Finances, avait été rappelé en Espagne, la Commission des Finances devait élire un nouveau Président.

3. Le *représentant du Canada* a proposé que *M. Josef RENGGLI (Suisse)* soit nommé Président. Le *représentant de la France* a soutenu cette proposition. M. Renggli a accepté la nomination et a par conséquent présidé la session.

**Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (60) 1)**

4. Le projet d'ordre du jour a été adopté. Il est reproduit en Annexe II du présent rapport.

**Point No. 2 de l'ordre du jour: Modification définitive du budget, et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2004 (AG/Comm. Finances (60) 2 et Comptes 2004)**

5. Le *Secrétaire Général a.i.*, en présentant ce point de l'ordre du jour, a rappelé que le budget pour l'exercice financier 2004, tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 57<sup>ème</sup> session en 2003, avait prévu des dépenses effectives de € 1.883.850 à compenser par des recettes de € 1.833.850, et par l'excédent estimé de 2003 s'élevant à € 50.000. Le budget 2004 avait également prévu que les recettes et dépenses s'équilibreraient dans les comptes spéciaux à hauteur de € 15.000.

6. Les Comptes pour 2004 ont montré des recettes effectives, à l'exception de l'excédent de 2003, s'élevant à € 1.769.716,51 et des dépenses effectives de € 1.768.620,01, produisant un excédent pour l'année 2004 atteignant la somme totale de € 1.096,50. Cela signifiait qu'avec l'excédent de € 23.757,58 de l'exercice financier 2003, l'excédent figurant au crédit de l'Institut à la clôture de l'exercice financier 2004 s'élevait à € 24.854,08.

7. Il a fait remarquer que s'il avait été possible de clôturer l'exercice financier 2004 en ayant € 13.659,08 au crédit de l'Institut, cela était uniquement grâce à la poursuite tout au long de l'année d'une politique stricte de restriction des dépenses, une fois qu'il avait été clair qu'il y aurait encore un grand nombre d'Etats membres qui ne règleraient pas leurs contributions à temps. L'augmentation bienvenue des recettes concernant la vente des publications de l'Institut, ainsi que le règlement de la somme conséquente due par le Gouvernement italien à titre d'arriérés, avaient permis au Secrétariat de faire face aux dépenses essentielles nécessaires à la mise en oeuvre du Programme de travail, même s'il avait été nécessaire de reporter certaines réunions en 2005.

8. Parmi les économies forcées réalisées au sein du Secrétariat, il y avait eu le report à 2005 d'une session d'experts gouvernementaux, avec la diminution correspondante de la facture relative à l'interprétation simultanée.

9. Les économies de 2% réalisées concernant les salaires du personnel et les économies de 8% réalisées pour les charges sociales ont été le résultat d'un retard dans l'embauche d'une nouvelle secrétaire, les implications financières ayant par conséquent été reportées à 2005.

10. Les économies sur les coûts d'entretien, et en particulier d'électricité et de chauffage, ont été principalement le résultat du travail de modernisation entrepris sur les infrastructures correspondantes. Ces économies avaient toutefois été, dans l'intervalle, compensées par une hausse des coûts due à l'augmentation du prix du pétrole. Les économies étaient également liées au fait que les factures pour certaines des périodes de consommation importante d'électricité et de chauffage de l'Institut au cours de l'année 2004 avaient seulement été émises en 2005.

11. La *représentante du Royaume-Uni* a remercié le Secrétariat pour le document. Elle a demandé à ce que les conséquences budgétaires sur les projets futurs de l'Institut, en particulier ceux soulignés dans le Plan stratégique, soient évaluées. Elle a également indiqué que son Gouvernement souhaiterait que les documents soient écrits de manière simple, dans des termes accessibles, et que les différences entre les dépenses prévues et effectives soient clairement indiquées.

12. Le *Secrétaire Général* a assuré la représentante du Royaume-Uni que tous les efforts seraient fournis à l'avenir pour utiliser un langage simple.

13. Aucune remarque supplémentaire n'ayant été faite, le *Président* a conclu que la Commission avait approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2004.

14. *Il en a été ainsi décidé.*

**Point No. 3 de l'ordre du jour: Ajustements au budget pour l'exercice financier 2005**  
(AG/Comm. Finances (60) 3)

15. Le *Président* a noté qu'aucun ajustement au budget pour l'exercice financier 2004 n'avait été proposé par le Secrétariat.

16. *Il en a été ainsi pris note.*

**Point No. 4 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres** (AG/Comm. Finances (60) 4)

17. A propos de l'état des arriérés de contributions des Etats membres, le *Secrétaire Général adjoint a.i.* a informé la Commission qu'il y avait eu une nette amélioration qui, dans une large mesure, devait être attribuée aux efforts permanents déployés par le Secrétariat dans ce domaine et aux effets des mesures prises par l'Assemblée Générale lors de sa 58<sup>ème</sup> session en 2004 à l'encontre des Etats membres ayant accumulé plus de trois ans d'arriérés.

18. Les contributions majeures visant à l'amélioration de la situation ont été apportées par les Gouvernements qui avaient le plus grand nombre d'années d'arriérés, à savoir les Gouvernements du Venezuela et du Nigéria. Entre novembre 2004 et mai 2005, le Gouvernement vénézuélien avait réglé l'intégralité de ses quatre années d'arriérés (2001 - 2004) et, en juillet 2005, le Gouvernement nigérian avait réglé l'intégralité de ses six années d'arriérés (1999 - 2004). En conséquence, le montant global des arriérés était successivement passé de € 354.164,29 en avril 2005, à € 311.289,74 en juin 2005, et à € 246.425,82 en octobre 2005.

19. Il a informé la Commission des Finances que le Gouvernement de Serbie-et-Monténégro avait officiellement annoncé qu'il réglerait le montant de ses arriérés pour 2003 et 2004 avant octobre 2005. Le Gouvernement colombien avait réglé la majeure partie de ses arriérés pour 2002 et avait indiqué qu'il réglerait ses arriérés pour 2003 et 2004, ainsi que la part restante de ses arriérés pour 2002 avant le 25 octobre 2005.

20. A ce jour, il n'avait pas été nécessaire d'imposer les sanctions convenues par l'Assemblée Générale à l'égard d'un Etat membre. Cette situation pouvait toutefois changer dans la mesure où un Etat membre, la Bolivie, avait accumulé trois années d'arriérés et était donc sur le point de se voir soumis à l'imposition du premier niveau de sanction le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Etant donné l'importance accordée par l'Institut au fait de garder les Etats membres, et la possibilité de faire preuve de souplesse dans la mise en oeuvre des sanctions laissée au Secrétariat par l'Assemblée Générale, le Secrétariat avait rencontré le *Chargé d'affaires* de Bolivie en Italie en vue de proposer à ses Autorités un programme de règlement de leurs arriérés. Ce dernier en avait informé ses Autorités.

21. Les arriérés dus par les Gouvernements brésilien, israélien et uruguayen étaient un motif de préoccupation puisque, sans aucune amélioration de leur situation avant la fin de l'exercice financier en cours, tous les trois perdraient automatiquement le droit de vote au sein de l'Assemblée Générale, en vertu de la sanction de base existant dans le Règlement de l'Institut. La visite du Secrétaire Général au Brésil en avril 2005 a semblé toutefois donner des espoirs quant au règlement des arriérés des deux dernières années actuellement dues par ce Gouvernement avant la fin de l'année.

22. La situation concernant les arriérés du Gouvernement uruguayen était complexe du fait que l'Ambassadeur d'Uruguay en Italie, avec qui le Secrétariat avait été en contact direct à ce sujet, avait été récemment rappelé à la suite du changement de Gouvernement.

23. La situation avec le Gouvernement israélien était quasiment identique à celle du Gouvernement nigérian, en ce sens qu'il n'existait plus de personne désignée au sein du ministère israélien chargé des liens avec l'Institut. Il fallait par conséquent reprendre les démarches au niveau des contacts depuis le début.

24. Enfin, le Secrétaire Général adjoint a.i. a indiqué que le taux de règlement des contributions des Etats membres pour l'exercice financier en cours coïncidait avec celui enregistré les années précédentes. Ainsi, sur les contributions prévues des Etats membres pour l'exercice financier 2005 qui s'élevaient à € 1.890.960, € 1.574.448,20 avait été réglé, ce qui correspondait à 83,26% du montant dû par tous les Etats membres pour l'exercice financier en cours. Le montant encore dû pour 2005 s'élevait à € 316.547,86.

25. Le *Président* et les *représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Canada* ont félicité le Secrétariat pour les efforts déployés en vue de résoudre la situation des arriérés de paiement des contributions des Etats membres au budget de l'Institut.

26. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a déclaré que le chiffre de 12% des arriérés encore dus représentait une amélioration significative comparée à la situation à la même période en 2004. Etant donné le besoin de couvrir le salaire du Secrétaire Général adjoint permanent, il a demandé instamment au Secrétariat de poursuivre ses efforts visant au recouvrement des arriérés. Si le Secrétariat échouait, ou si les sommes recouvrées n'étaient pas suffisantes pour parvenir à l'augmentation nécessaire, il a indiqué que le Secrétariat devrait identifier d'autres mesures pouvant être prises afin de recouvrer les arriérés.

27. Le *représentant de la France* a estimé que la situation demeurait préoccupante, et a fait remarquer que la somme restant à percevoir couvrait le coût de l'assurance pour le personnel. Il a reconnu qu'il était difficile de convaincre les Etats de payer leurs contributions, mais il a demandé au Secrétariat de faire preuve d'imagination pour tenter de les convaincre.

28. Le *représentant du Canada* a rappelé au Secrétariat sa suggestion faite lors d'une précédente réunion, à savoir que l'on demande aux Etats membres d'assister le Secrétariat dans le recouvrement des arriérés. Il a déclaré que le Gouvernement canadien serait heureux d'entreprendre des démarches auprès d'Israël, mais il avait besoin pour cela de directives du Secrétariat.

29. Le *Secrétaire Général* a exprimé sa gratitude au nom du Secrétariat pour l'offre canadienne, sur laquelle il reviendrait. En ce qui concerne Israël, il y avait eu des tentatives de résoudre le problème avec l'aide de personnes impliquées dans les travaux de l'Institut, mais cela prenait du temps et était difficile. Concernant le Chili, il avait rencontré l'Ambassadeur en Italie et avait reçu l'assurance que le Gouvernement procéderait au règlement de ses arriérés. Quant au Brésil, il avait été assuré du fait que les arriérés pour 2003 et 2004 seraient réglés avant novembre 2005.

30. Le *Président* a résumé la discussion en déclarant que la Commission félicitait le Secrétariat pour ses efforts en vue du recouvrement des arriérés de contributions dues par les Etats membres, mais que la Commission demeurait préoccupée au sujet des arriérés restants. La Commission a également exprimé sa reconnaissance concernant l'offre faite par le Canada et avait pris note de la demande faite par les Etats-Unis d'Amérique visant à ce que le Secrétariat fasse de nouvelles propositions afin de réduire davantage les arriérés, si cela s'avérait nécessaire.

31. *Il en a été ainsi décidé.*

**Point No. 5 de l'ordre du jour: Mise en oeuvre du Plan stratégique, en particulier en ce qui concerne le projet de Programme de travail pour la période triennale 2006/2008 tel qu'établi par le Conseil de Direction à sa 84<sup>ème</sup> session, tenue à Rome du 18 au 20 avril 2005 (AG/Comm. Finances (60) 5)**

32. Le *Secrétaire Général* a déclaré à ce propos que le document soumis était une tentative de synthèse des réflexions sur les finances de l'Organisation avec une évaluation de la mesure dans laquelle les ressources seraient disponibles pour la mise en oeuvre du Programme de travail pour la période triennale à venir. Le document était envisagé dans le contexte du projet de budget pour 2006 et constituait un test visant à déterminer la manière dont les Gouvernements représentés au sein de la Commission des Finances se positionneraient, en vue de permettre au Secrétariat de soumettre le document à l'Assemblée Générale et au Conseil de Direction.

33. La situation était fluctuante. Le Plan stratégique était le fruit de la session de réflexion tenue conjointement par le Conseil de Direction et les représentants des Etats membres. Le document bénéficierait à l'avenir de la contribution de toutes les parties impliquées: Assemblée Générale, Commission des Finances et Conseil de Direction. Du temps supplémentaire serait consacré à une mise à jour permanente du document. Les messages dans le document figuraient dans l'introduction et dans la conclusion. Le premier message était qu'il y avait lieu de croire qu'UNIDROIT avait sa place parmi les Organisations internationales. En effet, il existait un grand nombre de signes confirmant cette impression émanant à la fois du secteur privé intéressé aux travaux d'UNIDROIT, et également des Gouvernements et d'autres Organisations internationales.

34. Toutefois, la situation était en même temps quelque peu préoccupante. Il a rappelé que lors d'une récente session de la Sous-commission de la Commission des Finances, il avait soulevé le problème lié au fait que 90% du budget venait couvrir les salaires du personnel et les contributions sociales, et seulement 10% était en réalité consacré aux travaux de l'Organisation. Bien que ce soit apparemment la situation habituelle dans de nombreuses administrations publiques, il a estimé qu'il était difficile d'imaginer que les objectifs du Plan stratégique soient atteints dans ces conditions. En particulier, l'Objectif 11, visant à la promotion des instruments d'UNIDROIT, et l'Objectif 7, visant à élargir la représentation de l'organisation en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, étaient difficiles à réaliser dans un contexte où la somme allouée au budget était demeurée inchangée pendant un grand nombre d'années. Il faudrait continuer à augmenter les moyens destinés à la réalisation des Objectifs 6, 8, 9 et 10 au cours des années à venir si les objectifs clés définis par le Conseil de Direction continuaient à être prioritaires.

35. L'évaluation des progrès réalisés allaient du satisfaisant au totalement non satisfaisant. Les progrès réalisés en ce qui concerne les Objectifs 8, 9 et 10, visant à la mise en place d'une gestion électronique des documents, la mise à jour du matériel électronique de l'Institut et l'embauche d'un expert informatique, étaient manifestement non satisfaisants. L'Objectif 7 dépendait, tel que cela était précisé, des ressources disponibles. Lors d'une réunion en Irlande, il avait rencontré quelques ministres de la justice d'Etats africains, et ils avaient posé la question de savoir pourquoi UNIDROIT n'était pas présent dans leurs pays, et pourquoi il n'était pas connu. Un *lobbying* permanent serait nécessaire, ce qui signifiait des ressources financières importantes.

36. Une autre question était relative à l'utilisation de fonds privés pour les activités de l'Organisation. Ce type de financement revêtait des aspects à la fois positifs et négatifs. Concernant l'aspect positif, le fait que le secteur privé souhaite financer les activités était la preuve

certaine que le travail était apprécié. En dehors des frais de téléphone et de courrier qui étaient à la charge de l'Institut, le projet sur les marchés transnationaux de capitaux – celui économiquement le plus important –, était financé en totalité par des donateurs privés. Le Chargé de recherches travaillant sur ce projet était rémunéré par les banques allemandes, mais il n'était pas certain qu'elles continuent à le faire en 2006. En ce qui concerne le projet d'élaboration d'une loi type sur le *leasing*, un des correspondants de l'Institut, M. Ronald DeKoven, avait trouvé la manière de détacher un jeune avocat de son cabinet auprès de l'Institut pour une durée de 12 mois. Dans ce cas également, le salaire du jeune avocat serait entièrement couvert par des donations privées. La question était de savoir si cela était souhaitable au vu de la nature intergouvernementale de l'Institut.

37. Le lien entre le Programme de travail pour la période 2006–2008 et le personnel disponible était envisagé aux paragraphes 44 à 51 du document. Il a souligné que le Programme de travail 2006–2008 serait exécuté pratiquement par le même nombre de personnes que le Programme de travail pour la période 1999–2002. La situation était inchangée. Le paragraphe 45 répertoriait les membres du personnel qui avaient été détachés auprès de l'Institut. Ainsi qu'il l'avait fait remarquer, il n'y avait toutefois aucune garantie qu'un des fonctionnaires soit encore disponible à compter de 2006. Il s'est montré globalement plus pessimiste concernant la situation qu'il ne l'avait été trois ans auparavant.

38. Quant à la nomination d'un nouveau Secrétaire Général adjoint, le Secrétaire Général est revenu sur la question de savoir s'il était raisonnable d'accepter la donation du Gouvernement du Royaume-Uni pour la tenue d'une compétition ouverte pour le poste alors qu'il n'existait aucune garantie que la nomination soit prolongée au delà d'un an. En avril, la Sous-commission de la Commission des Finances avait soulevé la question du risque encouru en termes de qualité des candidatures en raison des limitations. Ce type de craintes avait néanmoins été apaisé à la lecture des 24 candidatures reçues, certaines d'un niveau très élevé, comprenant quelques candidatures d'autres organisations internationales. La Sous-Commission du Comité permanent se réunirait les 14 et 15 octobre 2005 afin de procéder aux entretiens des huit candidats présélectionnés, qui devraient passer des tests écrits et oraux.

39. Le *représentant de l'Italie* a complimenté le Secrétariat pour le document et a rappelé les discussions qui avaient eu lieu au sein de la Sous-commission de la Commission des Finances sur l'importance de l'existence d'un lien entre le Programme de travail et les ressources financières disponibles. Il a recommandé que des efforts soient déployés afin d'accélérer les travaux sur les projets. Il s'est interrogé sur le fait de savoir si le rythme actuel de travail était seulement lié aux ressources disponibles, ou s'il dépendait également des méthodes de travail employées, auquel cas celles-ci pourraient peut-être subir des modifications. Il a partagé la vision du Secrétaire Général concernant l'importance de l'ouverture aux pays en développement. Il a été heureux d'informer les membres de la Commission des Finances de l'obtention, avec la coopération du Secrétaire Général, d'une petite contribution qui avait permis de mettre en place une coopération avec l'*Istituto universitario di Studi europei* de Turin. Le programme élaboré pour 2006 permettrait aux participants de passer trois mois à Turin et trois mois à Rome, au sein de l'Institut.

40. Le *représentant du Canada* a remercié le Secrétariat pour le document, dont il a estimé qu'il l'aiderait à présenter des arguments solides en faveur d'UNIDROIT. Il a suggéré que les Etats membres puissent réagir sur la base de ce document et apporter leur aide dans la détermination des priorités de l'Organisation. Cela constituait un point de départ pour la discussion. Il a convenu du fait que le document devrait être mis à jour de façon permanente, et a suggéré qu'il pourrait s'avérer utile de consulter le modèle de la Conférence de La Haye de droit international privé. Dans cette Organisation, le Plan stratégique était révisé chaque année lorsque des priorités disparaissaient ou étaient identifiées. Il a indiqué qu'il existait un document canadien qui identifiait

les critères pour l'évaluation de projets. Il a souhaité que le prochain document aille plus loin en expliquant les raisons pour lesquelles les progrès s'avéraient satisfaisants ou non. Le même document illustre longuement les résultats des activités de coopération juridique, mais cela devrait également être le cas pour les activités législatives, par exemple en indiquant la manière dont les résultats effectifs étaient différents de ceux projetés ou attendus. Si un projet prioritaire n'avancait pas aussi rapidement que prévu, ce ne serait pas satisfaisant, tandis que si un projet de faible priorité n'avancait pas, alors cela serait moins grave. Concernant les projets spécifiques, l'avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles n'avancait pas comme prévu. Il s'est interrogé sur le fait de savoir quel intérêt l'industrie avait dans ce projet. Si ce n'était pas un grand intérêt, alors il n'était peut-être pas si grave que le projet n'avance pas. En outre, en ce qui concernait le projet de transport multimodal, il s'est demandé quel était le rapport avec le projet sur le droit des transports de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Il s'est interrogé sur le point de savoir pour quelle raison la loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise n'était pas prioritaire.

41. Quant à la contribution financière de l'industrie, le représentant du Canada a déclaré que l'Organisation devrait oeuvrer pour attirer la contribution du secteur privé qui était selon lui un indicateur de l'intérêt des travaux de l'Organisation.

42. La *représentante du Royaume-Uni* a apporté son soutien aux opinions exprimées par le représentant du Canada. Il était important que le Plan stratégique et le Programme de travail soient discutés ensemble. Il était nécessaire de donner plus de priorités aux travaux, d'avoir des analyses coût/bénéfice. Elle a convenu qu'il faudrait préciser clairement la raison pour laquelle un projet était plus prioritaire que les autres. Dans le document, il n'y avait aucune indication sur la façon dont une priorité était ou non accordée à un projet. Concernant les nouveaux points du Programme de travail, elle s'est interrogée sur la question de savoir quelles seraient leurs conséquences sur le Programme de travail actuel, en particulier sur les projets qui n'avançaient pas suffisamment. Elle s'est demandé si un calcul du coût de revient des nouveaux projets pour le Programme de travail 2006 serait effectué.

43. Concernant la suggestion faite par le représentant de l'Italie d'accélérer les travaux, le *Secrétaire Général* a examiné la façon dont cela pourrait se faire. Il a indiqué que le temps nécessaire aux travaux sur les différents sujets avait déjà été considérablement réduit. Une alternative pouvait consister en ne pas faire de rapports pour les réunions provisoires, mais cela pourrait peut-être causer une certaine irritation dans les capitales des Etats membres. Dans une certaine mesure, cette question était directement liée à celle des fonds disponibles. La tenue de réunions à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) était par exemple très coûteuse. Même si, grâce à l'intervention des autorités italiennes, la FAO ne facturait plus la location des locaux, les coûts à la charge de l'Institut avaient augmenté et correspondaient actuellement environ au même montant que celui de la location des locaux auparavant. Quant aux critères d'évaluation pour l'estimation des progrès réalisés auxquels le représentant du Canada avait fait référence, il a convenu qu'il était nécessaire de revoir les méthodes d'évaluation actuellement employées et d'être plus explicite. Les progrès concernant l'avant-projet de Protocole spatial n'étaient pas satisfaisants car le projet était complexe. Le groupe consultatif de l'industrie (le Groupe de travail spatial (GTS)) était nécessaire puisque les Gouvernements avaient besoin de son expertise. Le GTS avait indiqué après la première session qu'il avait besoin de financements supplémentaires s'il devait remplir convenablement toutes les missions qui lui avaient été confiées par le Comité d'experts gouvernementaux. Les membres du GTS étaient des praticiens du secteur privé et il leur était difficile d'approcher des donateurs potentiels qui se révélaient être également leurs clients. Cela devait donc être laissé à la charge du Secrétariat. La seule personne au sein du Secrétariat disposant des contacts nécessaires pour cela était le Chargé de recherches principal qui

exerçait les fonctions de Secrétaire Général adjoint a.i. Or, tant que 80% du temps de M. Stanford serait pris par les fonctions de Secrétaire Général adjoint, il n'y avait aucun espoir d'obtenir les financements nécessaires.

44. Concernant le transport multimodal, ce projet n'avait pas la priorité. Il était inscrit au Programme de travail en raison du fort intérêt d'un des membres du Conseil pour le sujet. Le projet était au Programme de travail à condition de garder un contact étroit avec la CNUDCI et les organisations du secteur privé pour contrôler leurs activités. Il n'y avait ainsi aucun risque de gaspillage des ressources.

45. Quant à la loi type sur la divulgation des informations en matière de franchisage, il fallait préciser que les lois types étaient difficiles à contrôler, du fait que l'organisation promotrice ne saurait pas si elles avaient été utilisées. Cela n'était normalement pas communiqué à l'Organisation. Il n'avait pas été possible de donner à la loi type une quelconque priorité puisqu'il n'y avait pas de fonds disponibles pour le lobbying nécessaire ou pour des déplacements visant à l'illustration de la loi modèle pour des Gouvernements intéressés.

46. Faisant référence aux commentaires du représentant de l'Italie au sujet du temps nécessaire à l'achèvement des travaux d'UNIDROIT, le *Secrétaire Général adjoint a.i.* a indiqué que cela devait être vu comme une fonction des méthodes de travail artisanales uniques employées par l'Institut: alors que d'autres organisations, comme par exemple la CNUDCI, avaient tendance à passer directement à l'étape intergouvernementale, UNIDROIT élaborait habituellement un premier projet au sein de petits Groupes de travail composés d'experts, issus des mondes du droit et de la pratique, siégeaient à titre personnel. C'est ce qui avait fait d'UNIDROIT un lieu de discussion si approprié pour des projets pointus concernant les pratiques commerciales internationales. UNIDROIT avait, au fur et à mesure des années, mis en place un réseau extrêmement développé d'experts en créant des cadres juridiques pour de nouvelles techniques commerciales. Certains de ces projets pouvaient par conséquent avancer plus rapidement: cela était notamment le cas de la loi type sur le *leasing* que l'Institut avait juste commencé à élaborer. Le fort soutien apporté à ce projet par la Société Financière Internationale, désireuse de pouvoir utiliser le produit fini du travail de l'Institut dans les pays où elle opérait aussitôt que possible, ainsi que la gamme unique d'experts internationaux à laquelle l'Institut avait pu faire appel par le biais de ses précédents travaux dans ce domaine, signifiaient qu'il pouvait envisager d'achever les travaux sur ce projet en un temps record, dans le meilleur des cas avant l'automne 2006. D'autres projets, d'autre part, tels que celui visant à l'élaboration d'un projet de Protocole spatial, nécessitaient plus de temps, non seulement en raison des énormes défis techniques impliqués – en effet, en rendant les principes du financement garanti par un actif disponibles en général pour les activités du commerce spatial *pour la première fois* – mais également en raison du rôle clé que les représentants des communautés financières et du commerce aérospatial internationales réunies dans le Groupe de travail spatial étaient amenées à jouer dans les négociations intergouvernementales en cours. Les Gouvernements avaient non seulement montré leur besoin important de l'expertise technique du Groupe de travail spatial – tel que mis en évidence par les missions importantes confiées à ce dernier lors de la dernière session du Comité d'experts gouvernementaux – mais, malgré quelques exceptions, ils n'avaient également pas à ce jour fourni au Secrétariat les informations sur la question cruciale du service public demandées par la Commission lors de sa dernière session, et ne s'étaient pas impliqués dans le travail du Sous-comité sur le système international d'inscription mis en place par le Comité à leur demande spécifique. En même temps, le Groupe de travail spatial, alors qu'il continuait à attirer d'importants nouveaux soutiens – et il a signalé son récent succès avec la *Royal Bank of Scotland* –, était toujours soucieux d'assurer qu'il parlait au nom d'une partie représentative des communautés financière et du commerce aérospatial internationales lors des négociations internationales – et cela alors que l'industrie spatiale traversait elle-même de graves difficultés – avant de s'engager à participer à l'étape suivante de ces négociations. L'enjeu était toutefois

énorme – rien de moins que l’immense bond en avant des conditions de vie des personnes dans les parties les plus pauvres du monde que les services spatiaux avaient le potentiel évident de réaliser – et il était par conséquent primordial que les Gouvernements membres ne soient en aucune façon vus comme réduisant leur engagement dans ce processus, simplement en raison des importantes difficultés.

47. Le *Président* a résumé le consensus né au cours de la discussion en déclarant que la Commission avait apprécié le document, et qu’elle avait indiqué que la version révisée devrait tenir compte des propositions faites au cours de la discussion de la Commission.

48. *Il en a été ainsi décidé.*

**Point No. 6 de l’ordre du jour: Approbation du projet de budget pour 2006 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice**  
(AG/Comm. Finances (60) 6)

49. Le *Secrétaire Général adjoint a.i* en présentant ce point de l’ordre du jour, a déclaré que le projet de budget pour l’exercice financier 2005 avait fait l’objet de la traditionnelle consultation élargie, dans un premier temps au sein de la Sous-commission de la Commission des Finances, puis ultérieurement parmi tous les Etats membres.

50. Conformément à la pratique au sein d’UNIDROIT, une première série d’estimations de recettes et de dépenses avait été faite par le Secrétariat pour un examen préliminaire par la Sous-Commission de la Commission des Finances lors de sa 103<sup>ème</sup> session, tenue en avril 2005. Sur la base de l’avis préliminaire de la Sous-Commission, le Secrétariat avait ensuite élaboré un projet de budget pour examen par le Conseil de Direction lors de sa 84<sup>ème</sup> session, tenue plus tard le même mois. Etant donné l’introduction par le Conseil de Direction de nouveaux éléments dans l’équation, ce projet avait été à nouveau soumis pour examen par la Sous-Commission lors de sa 104<sup>ème</sup> session, tenue en juin 2005. Le projet de budget pour 2006 tel qu’issu de cette session avait ensuite été transmis aux Gouvernements de tous les Etats membres pour commentaires avant le 30 septembre. Les seuls commentaires reçus à cette date par le Secrétariat avaient été ceux du Gouvernement polonais.

51. La question majeure devant encore être résolue dans le cadre du projet de budget pour 2006 concernait les fonds nécessaires à la nomination d’un nouveau Secrétaire Général adjoint. Il a rappelé que le précédent Secrétaire Général adjoint avait pris sa retraite le 30 septembre 2004 et que, suite à une décision prise par le Comité permanent en avril 2004, il avait exercé les fonctions de Secrétaire Général adjoint a.i. depuis lors.

52. Lorsque le projet de budget avait été discuté par la Sous-Commission en avril 2005, il l’avait été sur la base d’une proposition du Secrétariat fondée sur l’hypothèse que le Conseil de Direction choisirait le Secrétaire Général adjoint parmi les fonctionnaires du Secrétariat.

53. Toutefois, lors de sa session suivante, le Conseil de Direction avait rappelé son attachement au fait que le poste soit pourvu sur la base d’une compétition ouverte, dans le sens d’ouverte à la fois aux candidats issus du Secrétariat et aux candidats venant de l’extérieur. Le membre du Conseil du Royaume-Uni, reflétant ce sentiment, avait annoncé la décision prise par son Gouvernement de faire une donation spéciale extrabudgétaire de £ 50.000 (correspondant à environ € 74.000) destinée au financement de cette compétition ouverte. Le Conseil de Direction avait décidé d’accepter cette donation et de la destiner au but pour laquelle elle avait été faite.

54. Etant donné les implications financières de cette donation sur le budget de l'Institut, et en particulier sur les exercices financiers après 2006, la question avait été à nouveau adressée à la Sous-Commission pour examen. Lors de sa 104<sup>ème</sup> session, la Sous-Commission avait reconnu les risques inhérents au fait de se lancer dans une compétition ouverte sur la base d'une contribution extrabudgétaire unique et sans aucun engagement, de la part des Etats membres présents lors de la session, d'accepter l'augmentation des contributions des Etats membres qui serait nécessaire en vue d'assurer la continuation du contrat de travail du candidat choisi après le 31 décembre 2006.

55. D'autre part, la Sous-Commission avait indiqué qu'elle ne formulait pas d'objection à ce que le Secrétariat avance dans l'organisation d'une compétition ouverte et fasse usage de la donation du Royaume-Uni à cette fin.

56. Tel que cela avait été convenu par la Sous-Commission, le Secrétariat avait ensuite vérifié avec les membres du Conseil de Direction si, à la lumière des avis exprimés par la Sous-Commission, il souhaiterait revoir sa décision visant à l'autorisation de la tenue de la compétition ouverte. Les membres du Conseil ayant répondu avaient été d'avis qu'il n'était pas nécessaire de revenir sur la décision du Conseil sur ce point.

57. Le financement proposé en vue de la nomination du Secrétaire Général adjoint en 2006 était un amalgame de la donation faite par le Royaume-Uni et une affectation des € 57.000 au projet de budget pour 2006. Cela reflétait le fait que les € 57.000 seraient seulement suffisants pour permettre l'embauche d'un Secrétaire Général adjoint choisi au sein du Secrétariat, la somme en question étant décomposée en € 9.000 afin de couvrir la différence de salaire de la personne occupant le poste de Secrétaire Général adjoint, et € 48.000 pour permettre l'embauche d'un nouveau fonctionnaire de Catégorie A1, 1<sup>er</sup> échelon assurant les fonctions que le membre du personnel promu au poste de Secrétaire Général adjoint ne serait plus en mesure de remplir. Cette somme était la somme prévue par les estimations budgétaires de départ présentées à la Sous-Commission en avril, avant la session du Conseil de Direction. La différence entre cette somme et la somme qui avait été calculée comme étant nécessaire au recrutement d'un Secrétaire Général adjoint choisi au sein du Secrétariat était constituée par la donation extrabudgétaire faite par le Gouvernement du Royaume-Uni. En effet, le Secrétariat avait calculé que, si un Secrétaire Général adjoint était recruté à l'extérieur, le projet de budget devrait être revu à la hausse, en plus de la somme précédemment mentionnée de € 57.000, par une somme variant de € 42.342 - si le candidat choisi était célibataire et résident en Italie - à € 69.200 - pour un candidat choisi marié, non résident, avec deux enfants.

58. Concernant la structure globale du projet de budget pour 2006, le Secrétaire Général adjoint a.i. a indiqué qu'elle suivait celle du budget pour 2005, avec une innovation, à savoir l'annotation de chaque Chapitre et article du projet de budget, conformément à la demande adressée au Secrétariat par la Commission des Finances.

59. Le premier article pour lequel le Secrétariat proposait une augmentation était celui concernant les salaires du personnel des Catégories A, B et C (Chapitre 2, Article 1). Le Secrétariat proposait une augmentation de € 57.000 concernant cet article, soit pour permettre l'embauche d'un Secrétaire Général adjoint choisi au sein du Secrétariat ainsi que celle d'un nouveau jeune fonctionnaire, soit comme faisant partie de la somme nécessaire, avec la donation extrabudgétaire du Gouvernement britannique, pour permettre l'embauche d'un Secrétaire Général adjoint recruté à l'extérieur.

60. La première économie que le Secrétariat serait en mesure de réaliser concernant le projet de budget pour 2006 concernait l'indemnité intégrative au personnel à la retraite (Chapitre 4). Avec la réduction continue du nombre de membres du personnel ayant droit à cette indemnité, le

Secrétariat envisageait de faire une économie de € 500 pour ce Chapitre. Cette économie serait néanmoins compensée par l'augmentation prévue par le Secrétariat pour le téléphone et la télécopie (Chapitre 6, article 2). Cette augmentation de € 500 reflétait l'implication grandissante de l'Institut dans l'organisation de conférences et de séminaires dans le monde, dans les endroits où les travaux de l'Institut étaient trop méconnus.

61. Une augmentation de € 1.000 des dépenses était anticipée pour le courrier (Chapitre 6, article 3). Cela reflétait l'augmentation des coûts postaux intervenus en Italie, soit directement, par la hausse des tarifs, soit indirectement à travers la suppression des taux réduits applicables aux imprimés.

62. D'autre part, le Secrétariat avait estimé qu'il pourrait réaliser une économie de € 3.000 des dépenses d'interprétation. Cette économie tenait au nombre croissant de réunions qui avaient pu se tenir en anglais seulement, grâce à la coopération très appréciée des Etats membres francophones.

63. L'économie de € 1.000 prévue pour le chauffage (Chapitre 7, article 2) dérivait de la réparation du système de chauffage central de l'Institut et de la réduction correspondante des factures de combustible.

64. D'autre part, le Secrétariat a estimé qu'il était nécessaire de prévoir une dépense supplémentaire de € 3.000 pour le matériel de bureau (Chapitre 7, article 5). Un investissement soutenu pour ce poste serait nécessaire dans les années à venir si les améliorations en matière de documentation, de gestion des archives et de communication avec les Gouvernements membres, soulignées dans le Plan stratégique, devaient être réalisées. La dépense annuelle supplémentaire à ce titre pour la prochaine période triennale avait été estimée entre € 4.000 et € 5.000.

65. Au vu de qui est mentionné précédemment, le Secrétariat a prévu des dépenses effectives en 2006 s'élevant à € 2.026.850, impliquant une augmentation de 2,42% par rapport à celles prévues dans le budget pour 2005 (€ 1.978.850). Le Secrétariat était par trop conscient de l'attachement des Gouvernements membres à l'observation du principe de croissance budgétaire nominale zéro et il a assuré la Commission des Finances que tous les efforts possibles avaient été déployés en vue de restreindre les dépenses, en particulier en essayant, autant que possible, de compenser les augmentations proposées par des économies correspondantes sur d'autres postes. Le fait que le Secrétariat ait réussi à restreindre les conséquences d'une augmentation prévue dans les dépenses effectives de 2,42% à une augmentation proposée dans les contributions des Etats membres, autres que l'Italie, de 1,25% était essentiellement dû aux recettes supplémentaires diverses attendues en 2006, en particulier, par l'intermédiaire de la vente de publications.

66. Le Secrétariat a donc:

- ◆ premièrement, proposé d'augmenter les contributions statutaires de tous les Etats membres autres que l'Italie en 2006 de 1,25%;
- ◆ deuxièmement, proposé de maintenir la contribution du Gouvernement italien à € 250.000;
- ◆ troisièmement, estimé l'excédent reporté de l'exercice financier 2005 à € 30.000;
- ◆ quatrièmement, estimé les recettes diverses pour 2006 s'élevant à € 78.945;
- ◆ cinquièmement, jugé raisonnable de prévoir l'adhésion d'un nouvel Etat membre de Catégorie VIII en 2006, apportant de ce fait € 11.525;
- ◆ enfin, sixièmement, estimé pouvoir compter sur une somme estimée à € 6.000 en vertu des comptes spéciaux.

67. En ce qui concerne les conséquences sur les Etats membres individuels, autres que l'Italie, de l'augmentation proposée des contributions de 1,25%, l'unité de contribution serait augmentée de € 2.276, le chiffre enregistré en 2005, à € 2.305. Catégorie par catégorie, les contributions augmenteraient ainsi :

Catégorie	Contributions pour 2005	Contributions pour 2006
Catégorie I	€ 113.800	€ 115.250
Catégorie II	€ 50.072	€ 50.710
Catégorie III	€ 40.968	€ 41.490
Catégorie IV	€ 29.588	€ 29.965
Catégorie V	€ 25.036	€ 25.355
Catégorie VI	€ 20.484	€ 20.745
Catégorie VII	€ 18.208	€ 18.440
Catégorie VIII	€ 11.380	€ 11.525
Catégorie spéciale	€ 2.276	€ 2.305

68. Concernant les diverses recettes, elles étaient composées de € 5.000 à titre d'intérêts, € 16.500 au titre de contribution aux frais généraux versée par le Bureau pour l'Italie et Saint-Marin de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) pour des services liés à l'utilisation de certaines parties des locaux, et de € 57.445 pour les ventes de publications de l'Institut. L'augmentation attendue des contributions aux frais généraux résultait de la signature d'un accord entre UNIDROIT et UNIDO permettant à cette dernière d'utiliser une partie des locaux pour mener à bien ses activités de promotion en matière d'investissements et de technologie.

69. Comme cela a déjà été dit, les seules observations reçues par le Secrétariat sur le projet de budget pour 2006 émanaient du Gouvernement polonais, fait significatif au vu de l'opposition exprimée par le représentant de cet Etat lors de la dernière session de l'Assemblée Générale concernant l'approbation de l'augmentation proposée des contributions des Etats membres dans le projet de budget pour l'exercice financier 2005. Le Gouvernement polonais avait officiellement informé le Secrétariat du fait que, ayant seulement récemment accepté un reclassement en Catégorie VI du tableau des contributions d'UNIDROIT, il trouvait difficile d'accepter l'augmentation proposée de sa contribution pour 2006.

70. Malgré cela, le Secrétaire Général adjoint a.i. a insisté sur le fait que le Secrétariat, en présentant le projet de budget pour 2006 à la Commission des Finances, avait souligné les efforts importants que de telles restrictions des dépenses dans tous les domaines représentaient, en particulier le succès croissant des efforts déployés par le Secrétariat pour trouver des apports extrabudgétaires afin d'aider à la réalisation de ses objectifs statutaires, et en particulier la mise en oeuvre de son Programme de travail.

71. *Le Président* a communiqué que le représentant de la France acceptait le projet de budget, même s'il a fait part de sa préoccupation concernant le financement du poste de Secrétaire Général adjoint après 2006. La France souhaiterait par conséquent recevoir de plus amples informations sur la manière prévue de financer ce poste par la suite.

72. *La représentante du Mexique* a indiqué que les dépenses détaillées dans le projet de budget étaient justifiées et que son Gouvernement pouvait par conséquent accepter le budget proposé. Le Mexique n'avait pas d'objection à formuler quant au fait de pourvoir le poste de Secrétaire Général

adjoint. Elle s'est toutefois montrée en faveur de l'avis du représentant de la France sur le fait que la question du financement du poste dans les années à venir devrait être réexaminée.

73. Le *représentant de l'Italie* a rappelé les discussions au sein de la Sous-Commission de la Commission des Finances plus tôt dans l'année. Alors qu'il était heureux de confirmer le niveau de la contribution du Gouvernement italien tel que communiqué par le Secrétaire Général adjoint a.i., il a déclaré qu'il avait sondé le Ministère de l'Economie en ce qui concerne la possibilité pour l'Italie d'apporter une contribution extrabudgétaire pour 2005. La réponse était attendue rapidement.

74. La *représentante du Royaume-Uni* a déclaré qu'elle souhaitait que le rapport fasse état de la reconnaissance de son pays pour le travail effectué par le Secrétariat au vu des conditions difficiles. Elle a également exprimé sa satisfaction parce que l'augmentation proposée avait été réduite le plus possible.

75. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique*, tout en exprimant sa reconnaissance pour les efforts d'ores et déjà déployés, a rappelé l'engagement de son pays en faveur du principe de croissance nominale zéro pour toutes les organisations internationales sans exception et a fortement recommandé une discipline budgétaire. Il a reconnu que cela contraignait à des décisions difficiles. Il a noté que les dépenses effectives pour 2004 étaient demeurées en dessous des prévisions et a formulé le souhait que ce soit également le cas pour 2005. Il a reconnu que la nomination d'un Secrétaire Général adjoint permanent nécessitait des ajustements budgétaires. Pour 2006, son pays était prêt à accepter la proposition, à condition que l'embauche d'un Secrétaire Général adjoint ne nécessite pas des augmentations dans les années à venir.

76. Le *représentant du Canada* a rappelé que son pays était aussi en faveur du principe de la croissance zéro. Il a encouragé l'attribution de priorités aux travaux, et a suggéré qu'un plan d'urgence soit préparé en vue de parer à l'éventualité que les prévisions de recettes subissent des modifications. Il a déclaré qu'il ne mettait pas en cause les priorités figurant dans le document AG/Comm. Finances (60) 5: il était souhaitable d'obtenir une explication plus détaillée des raisons pour lesquelles certaines priorités avaient été décidées, ainsi qu'une analyse des coûts et des bénéfices plus poussée. En ce qui concerne l'embauche d'un Secrétaire Général adjoint, il a indiqué que le Gouvernement canadien souhaitait garder un esprit d'ouverture. Si après 2006, il s'avérait que la présence du nouveau Secrétaire Général adjoint était vraiment bénéfique pour l'Organisation, son Gouvernement serait prêt à envisager une augmentation de sa contribution au budget d'UNIDROIT afin de couvrir une partie des coûts dans une plus large perspective.

77. La *représentante de l'Autriche* a indiqué que son Gouvernement n'avait pas d'objection à formuler sur le budget proposé ou sur la légère augmentation de contribution demandée à l'Autriche, à condition que des augmentations importantes ne voient pas le jour dans les années à venir.

78. Sur la question de la nomination d'un nouveau Secrétaire Général adjoint, le *Secrétaire Général* a fait remarquer que le manque dans le budget était dû au fait que pendant quatre ans, le précédent Secrétaire Général adjoint avait travaillé continuellement à plein temps en étant payé sur une base de temps partiel. Cela avait permis à l'Institut d'économiser environ € 305.000. Le Secrétariat tentait à présent de trouver une solution. Quant à la question soulevée par le représentant du Canada, s'il y avait un manque et que les prévisions n'étaient pas confirmées, la solution la plus simple serait de suspendre les travaux sur un projet qui n'avancait pas à une vitesse satisfaisante. La question était alors, toutefois, de savoir pour quelle raison l'avancement des travaux n'était pas satisfaisant. On pouvait prendre l'exemple du projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire, pour lequel une Conférence diplomatique avait été prévue pour février 2006, mais le Gouvernement devant

organiser l'événement avait informé le Secrétariat que seules deux semaines seraient disponibles pour la Conférence. Le Secrétariat avait attendu un engagement ferme pendant plus de deux mois. Il espérait qu'il ne serait pas nécessaire de suspendre l'une de ses activités de soutien, telles que par exemple le Programme des bourses ou les publications, en particulier dans certains endroits du monde. Si une activité devait être suspendue temporairement, il suggérerait qu'une des activités législatives parmi les moins dynamiques en fasse l'objet.

79. Le *Président* a conclu la discussion en déclarant que la décision de la Commission des Finances était d'émettre un avis favorable sur le projet de budget pour transmission à l'Assemblée Générale. La Commission a retenu un certain scepticisme quant à la possibilité de financer le poste de Secrétaire Général adjoint en 2007 et par la suite. La Commission n'avait néanmoins à ce moment-là aucun pouvoir pour indiquer ce que pourraient être des augmentations budgétaires acceptables à l'avenir.

80. *Il en a été ainsi décidé.*

#### **Point No. 7 de l'ordre du jour: Divers**

81. La Commission a pris note du contenu du document AG/Comm. Finances (60) 7 qui répertoriait et expliquait les fonctions du Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, en vue de la nomination d'un nouveau Secrétaire Général adjoint à plein temps.

82. Le *représentant du Canada* a demandé si l'analyse permanente des implications de gestion du Plan stratégique serait effectuée par le Secrétaire Général ou si elle serait déléguée au Secrétaire Général adjoint.

83. Le *Secrétaire Général* a déclaré que les deux personnes travailleraient ensemble sur le Plan stratégique et sa réalisation.

84. Le *Secrétaire Général adjoint a.i.* a rappelé aux membres de la Commission des Finances que la composition de la Commission devait être renouvelée lors de la 59<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale qui se tiendrait à Rome le 1<sup>er</sup> décembre 2005, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les membres actuels de la Commission des Finances étaient les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Mexique, la République islamique d'Iran, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suisse. Il a invité les membres actuels de la Commission des Finances qui ne souhaitaient pas faire partie de la nouvelle Commission à en informer le Secrétariat au plus tard le 6 novembre 2005 afin de lui de contacter, avant la session de l'Assemblée Générale, les Ambassades d'autres Etats membres en Italie pour sonder leur éventuel intérêt à occuper les places qui seraient vacantes. Il a indiqué les membres actuels de la Commission des Finances n'ayant pas communiqué leur souhait de se désister avant le 6 novembre seraient considérés comme acceptant le renouvellement de leur qualité de membre pour une durée supplémentaire de trois ans.

85. *Il en a été ainsi décidé.*

86. En l'absence d'autres commentaires, le *Président* a clôturé la réunion.

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS****Membres:**

M. Gerd JOHANNES	(Allemagne)
Mme Ingrid PECH	(Autriche)
M. Kent VACHON	(Canada)
M. Bruce BERTON	(Etats Unis d'Amérique)
Mme Natalia CHIZH	(Fédération de Russie)
M. Alexandre GIORGINI Mme Susanne ROMBERG	(France)
M. Andrea MELONI Mme Valentina SAVASTANO	(Italie)
M. Kazumi ENDO	(Japon)
Mme Ursula DOZAL	(Mexique)
Mme Lynne MCGREGOR	(Royaume-Uni)
M. Josef RENGGLI ( <i>Président</i> ) Mme Meret BAUMANN	(Suisse)

**Observateur:**

M. Jorge Omar IREBA	(Argentine)
---------------------	-------------

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (60) 1)
2. Modification définitive du budget, et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2004 (AG/Comm. Finances (60) 2 et Comptes 2004)
3. Ajustements au budget pour l'exercice financier 2005 (AG/Comm. Finances (60) 3)
4. Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (60) 4)
5. Mise en oeuvre du Plan stratégique, en particulier en ce qui concerne le projet de Programme de travail pour la période triennale 2006/2008 tel qu'établi par le Conseil de Direction à sa 84<sup>ème</sup> session, tenue à Rome du 18 au 20 avril 2005 (AG/Comm. Finances (60) 5)
6. Approbation du projet de budget pour 2006 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (AG/Comm. Finances (60) 6)
7. Divers.